

## **Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF**

### **Supplément du Prospectus**

Le présent Supplément contient des informations sur Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF (le « **Compartiment** »), un compartiment de Xtrackers (IE) plc (la « **Société** »), une société d'investissement de type ouvert, sous forme de fonds à compartiments avec responsabilité séparée entre les compartiments et capital variable, régie par le droit irlandais et autorisée par la Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** »).

**Le présent Supplément fait partie intégrante du prospectus, ne doit pas être distribué sans être accompagné de celui-ci (hors destinataires précédents du prospectus de la Société daté du 15 juin 2023 (le « Prospectus »)), et du premier addendum au Prospectus, daté du 1 décembre 2023, (l'« Addendum »), et doit être lu conjointement avec le Prospectus et l'Addendum.**

**Xtrackers (IE) plc**

**En date du 1 mai 2024**

---

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

**Le Compartiment est un ETF (fonds indiciel coté en bourse). Les Actions du Compartiment sont transférables en totalité aux investisseurs et seront cotées sur une ou plusieurs bourses.**

---

## CONDITIONS DES ACTIONS REPRÉSENTANT DES PARTICIPATIONS DANS LE COMPARTIMENT

---

### Objectif d'Investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de suivre la performance, avant commissions et charges, de l'Actif sous-jacent, l'indice S&P 500® Equal Weight Index (l'« **Indice de Référence** »). L'Indice de Référence est conçu pour mesurer la performance des sociétés de l'indice S&P 500 Index, chaque société de l'Indice de Référence ayant une pondération fixe de 0,20 %. L'Indice de Référence contient des actions de grandes sociétés négociées publiquement sur les Marchés NYSE Euronext ou NASDAQ OMX.

De plus amples informations concernant l'Indice de Référence figurent à la section « Description générale de l'Actif sous-jacent ».

### Politique d'Investissement

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'investissement, le Compartiment adoptera une Politique d'Investissement Direct. Rien ne permet d'assurer que l'objectif d'investissement du Compartiment sera en réalité atteint.

Le Compartiment vise à répliquer ou à suivre, avant commissions et charges, la performance de l'Indice de Référence en détenant un portefeuille de titres de participation comprenant tout ou un nombre important de titres compris dans l'Indice de Référence (les « **Titres sous-jacents** »). Le Compartiment est géré selon une approche passive et est un Compartiment à Réplication complète (tel que décrit dans le Prospectus à la rubrique « Fonds d'Investissement Direct suivant une approche passive »). Des informations complètes sur la composition du portefeuille du Compartiment seront publiées quotidiennement sur le site Internet [www.Xtrackers.com](http://www.Xtrackers.com).

Les Titres sous-jacents sont cotés ou négociés sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus et les Titres sous-jacents sont achetés par le Compartiment auprès d'un courtier ou d'une contrepartie négociant sur les marchés et bourses recensés en Annexe I du Prospectus.

Tel que plus amplement décrit à la section « Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés » ci-après et dans le Prospectus, le Compartiment peut également investir dans des titres qui ne sont pas des composantes de l'Indice de Référence et/ou dans des instruments financiers dérivés (« **IFD** ») relatifs à une composante de l'Indice de Référence, à des fins de gestion efficace de portefeuille, lorsque le Gestionnaire de portefeuille délégué détermine que lesdits titres et ou des IFD présentent un profil risque/rendement similaire à celui de l'Indice de Référence, à une composante de l'Indice de Référence ou à un sous-ensemble de composantes de l'Indice de Référence.

Le Compartiment peut investir dans des liquidités à titre accessoire qui peuvent inclure des dépôts garantis et/ou non garantis et/ou des parts ou titres d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif qui poursuivent une stratégie de marché monétaire/numéraire ou qui sont liés à l'Indice de Référence ou des composants de l'Indice de Référence.

Les investissements et actifs liquides que le Compartiment peut détenir à titre accessoire seront évalués, avec les éventuelles commissions et charges, par l'Agent administratif à chaque Date d'évaluation pour déterminer la Valeur Liquidative du Compartiment conformément aux règles spécifiées dans le corps du Prospectus.

La valeur des Actions du Compartiment est liée à l'Indice de Référence (et, pour les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change, à l'accord de couverture concerné, tel que décrit dans la « **Méthodologie de couverture contre le risque de change des Catégories d'Actions** »), dont la performance peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs doivent dès lors être conscients que la valeur de leur investissement est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et doivent accepter le fait que rien ne garantit qu'ils récupéreront leur investissement initial. Le rendement perçu par les Actionnaires dépendra de la performance de l'Indice de Référence.

Le Compartiment n'a pas de Date finale de rachat. Cependant, le Conseil d'Administration peut décider de liquider le Compartiment conformément aux conditions précisées dans le Prospectus et/ou ses Statuts.

## **Couverture des Catégories d'Actions**

Les Catégories d'Actions « 1D – GBP Hedged », « 2C – EUR Hedged » et « 3C – CHF Hedged » (des « **Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change** », tel qu'indiqué à la section Description des Actions ci-après) font l'objet d'une couverture de change.

Le Compartiment visera à se couvrir contre les risques de change liés aux Titres sous-jacents du portefeuille qui diffèrent de la devise de chacune des Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change conformément à la « **Méthodologie de couverture contre le risque de change des Catégories d'Actions** » stipulée dans le Prospectus.

Les investisseurs doivent noter que les Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change n'élimineront pas complètement le risque de change, ou n'offriront pas une couverture précise, et les investisseurs pourront ainsi être exposés à d'autres devises que la devise des Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change.

## **Gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés**

Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments liés aux valeurs mobilières conformément aux conditions et aux limites préconisées en tant que de besoin par la Banque centrale en tant que de besoin et aux conditions stipulées dans le Prospectus et le présent Supplément en matière de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut souscrire des transactions de prêt de titres à des fins de gestion efficace de portefeuille que conformément aux conditions et aux limites préconisées ponctuellement par la Banque centrale d'Irlande et aux conditions figurant dans le Prospectus.

Le Compartiment peut également investir dans IFD sous réserve des conditions et limites préconisées par la Banque centrale en matière de gestion efficace du portefeuille, tels que décrits dans le Prospectus.

La Société utilise un processus de gestion des risques qui lui permet d'évaluer précisément, de surveiller et de gérer à tout moment les risques liés aux positions du Compartiment sur les IFD ainsi que leur contribution au profil de risque global du portefeuille d'actifs d'un Compartiment. Sur simple demande, la Société transmettra des informations complémentaires aux Actionnaires concernant les méthodes utilisées pour gérer les risques, y compris les limites quantitatives appliquées et toute évolution récente des caractéristiques de risque et de rendement des principales catégories d'investissement du Compartiment concerné.

## **Calcul de l'exposition globale**

Le Compartiment utilise l'approche par les engagements pour évaluer l'exposition globale du Compartiment et veiller à ce que le recours aux instruments dérivés par le Compartiment reste dans les limites spécifiées par la Banque centrale. L'exposition globale sera calculée quotidiennement. Bien que le Compartiment puisse recourir à l'effet de levier au moyen des IFD, tout effet de levier ne dépassera pas 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment.

## **Restrictions d'Investissement**

Les restrictions d'investissement générales précisées dans la section « Restrictions d'Investissement » du Prospectus s'appliquent au Compartiment.

En outre, le Compartiment investira au maximum 10 % de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC afin de conserver son éligibilité aux investissements à l'actif des OPCVM régis par la Directive sur les OPCVM.

Les Administrateurs pourront imposer d'autres restrictions d'investissement en tant que de besoin, sous réserve qu'elles soient compatibles ou dans l'intérêt des Actionnaires, afin de se conformer aux lois et réglementations des pays où se trouvent ces Actionnaires. Les restrictions d'investissement concernées seront incluses dans un Supplément mis à jour.

## **Emprunt**

La Société ne peut emprunter, pour le compte du Compartiment, que 10 % maximum de la Valeur Liquidative du Compartiment, à condition que cet emprunt soit provisoire. Les actifs du Compartiment peuvent être grevés en garantie pour ces emprunts.

## **Avertissement particulier en matière de risque**

Les investisseurs sont priés de noter que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital et que le capital investi n'est ni protégé ni garanti. Par ailleurs, les investisseurs engagés dans ce Compartiment doivent être aptes et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

### *Risque lié à la couverture de change*

Dans le but d'atténuer les risques de fluctuations de devise d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change par rapport à la devise des composants du portefeuille (lorsque la devise desdits composants diffère de la devise concernée de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change), des transactions sur des instruments dérivés spécifiques aux Catégories d'Actions seront effectuées afin d'acquérir des couvertures de change pour chaque Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change. Le rendement des transactions sur des instruments dérivés spécifiques à la Catégorie d'Actions peut ne pas compenser totalement les fluctuations de change réelles entre la devise de la Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change et les expositions de change des titres qui constituent la part du portefeuille relative aux Catégories d'Actions couvertes contre le risque de change. Il ne peut être garanti que ces activités de couverture seront totalement efficaces et atteindront l'objectif pour lequel elles ont été mises en place. Bien que la couverture contre le risque de change réduise les risques et pertes dans des conditions de marché défavorables, elle peut également réduire et totalement contrebalancer les gains dans des conditions de marché qui auraient été favorables si la position n'avait pas été couverte. Par conséquent, la performance d'une Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change peut différer de celle de l'Actif sous-jacent du fait des opérations de couverture de change.

### *Concentration de l'Indice de Référence*

L'Indice de Référence est concentré en titres d'un seul pays. Par conséquent, tous les changements économiques ou politiques liés à ce pays peuvent avoir une incidence négative sur les performances de l'Indice de Référence et du portefeuille de valeurs mobilières et actifs éligibles détenus par le Compartiment.

Les investisseurs seront également exposés à certains autres risques décrits à la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

## **Profil de l'investisseur type**

Les investisseurs potentiels dans le Compartiment doivent s'assurer qu'ils comprennent pleinement la nature du Compartiment, ainsi que la mesure de leur exposition aux risques associés à l'investissement dans le Compartiment et doivent étudier s'il est opportun pour eux d'investir dans le Compartiment.

L'investissement dans le Compartiment peut être adapté aux investisseurs disposant de connaissances et d'expérience en matière de placement dans ce type de produit financier, et qui comprennent et sont en mesure d'évaluer sa stratégie et ses caractéristiques pour prendre une décision d'investissement éclairée. En outre, ils doivent disposer d'un flux de trésorerie libre et disponible à des fins d'investissement et chercher à acquérir une exposition aux titres qui composent l'Indice de Référence. Comme la Valeur Liquidative par Action du Compartiment peut fluctuer et que sa valeur peut baisser, l'investissement dans le Compartiment doit être considéré comme adapté pour les investisseurs recherchant un rendement à moyen ou long terme. Cependant, les investisseurs potentiels doivent être préparés et disposés à subir des pertes pouvant aller jusqu'à la totalité des sommes investies.

Le Prospectus comprend des déclarations en matière de fiscalité liée au droit et aux pratiques en vigueur dans la juridiction concernée à la date de rédaction du Prospectus. Les déclarations ne donnent que des orientations générales aux investisseurs potentiels et aux Actionnaires et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal à leur intention. Il est par conséquent conseillé aux Actionnaires et investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers professionnels concernant tout investissement dans le Compartiment, en particulier eu égard à leur situation fiscale et à leur taux d'imposition, qui peuvent évoluer dans le temps.

## **Politique en matière de dividendes**

Des dividendes peuvent être déclarés et payés sur vos Actions des catégories « 2D » et « 1D – GBP Hedged » jusqu'à quatre fois par an. Le Compartiment n'envisage pas de verser de dividendes à l'égard des Catégories d'Actions « 1C », « 2C – EUR Hedged » et « 3C – CHF Hedged ».

## Informations générales liées au Compartiment

<b>Devise de référence</b>	USD
<b>Heure de clôture des transactions</b>	Désigne 16h30 (heure de Dublin) lors du Jour de négociation concerné.
<b>Période de souscription initiale</b>	La Période de souscription initiale pour la Catégorie d'Actions « 3C - CHF Hedged » débutera à 9 h 00 le 2 mai 2024 pour se clôturer à 16 h 30 (heure de Dublin) le 25 octobre 2024 ou toute autre date que les Administrateurs peuvent déterminer et notifier à l'avance à la Banque centrale.
<b>Classification des fonds (InvStG)</b>	Fonds en actions, pourcentage cible minimum de 85 %.
<b>Volume minimum du Compartiment</b>	50 000 000 USD.
<b>Date de règlement</b>	Désigne une date jusqu'à sept Jours de règlement après le Jour de négociation <sup>1</sup> .
<b>Prêt de titres</b>	Oui
<b>Agent de prêt de titres</b>	Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de son siège de Francfort et de ses succursales de Londres et New-York
<b>Allocation de Commission de prêt de titres</b>	L'Agent de prêt de titres se verra verser une commission concernant toute Transaction de Prêt de titres.
<b>Revenu issu du prêt de titres</b>	Dans la mesure où le Compartiment recourt au prêt de titres pour réduire les coûts, le Compartiment recevra finalement 70 % des revenus connexes générés ; 15 % seront alloués au Gestionnaire de Portefeuille Délégué et l'Agent de prêt de titres recevra les 15 % restants. Pour faciliter cette répartition, le Compartiment recevra initialement 85 % des revenus connexes générés, dont une part reviendra au Gestionnaire de Portefeuille Délégué. L'Agent de prêt de titres agit en qualité d'agent de la société eu égard aux transactions de prêt de titres et le Gestionnaire de Portefeuille Délégué assure des services de surveillance des risques pour la Société en lien avec les transactions de prêt de titres. Étant donné que le partage du revenu issu du prêt de titres n'augmente pas les coûts d'exploitation du Compartiment, il a été exclu des chiffres figurant dans la section « Commissions et charges » ci-dessous.
<b>Marché important</b>	Désigne un Marché important à réplification directe.

## Description des Actions

	« 1C »	« 2D »	« 1D – GBP Hedged »	« 2C – EUR Hedged »	« 3C – CHF Hedged »
<b>Code ISIN</b>	IE00BLNMYC 90	IE00 0CX LGK 86	IE000N5G JDD7	IE0002 EI5AG0	IE0002GFATQ6

<sup>1</sup> Si un Marché important est fermé à la négociation ou au règlement tout Jour de règlement durant la période comprise entre le Jour de Transaction donné et la date de règlement prévue (incluse), et/ou que le règlement dans la devise de référence du Compartiment n'est pas disponible à la date de règlement prévue, les délais de règlement indiqués dans le présent Supplément peuvent être reportés sous réserve de la limite réglementaire portant sur les périodes de règlement et égales à 10 Jours ouvrables à compter de l'Heure limite d'acceptation. La Société de Gestion peut déterminer d'autres heures à sa discrétion, qui seront communiquées sur le site Internet [www.Xtrackers.com](http://www.Xtrackers.com).

	« 1C »	« 2D »	« 1D – GBP Hedged »	« 2C – EUR Hedged »	« 3C – CHF Hedged »
<b>Identifiant allemand de sécurité (WKN)</b>	A1106A	DBX0 TP	DBX0QA	DBX0P9	DBX0VT
<b>Devise</b>	USD	USD	GBP	EUR	CHF
<b>Prix d'Émission initial</b>	S/O	S/O	S/O	S/O	Le Prix d'Émission initial correspondra à une fraction adéquate du cours de clôture de l'Indice de Référence à la Date de lancement. Le Prix d'Émission initial est disponible auprès de l'Administrateur.
<b>Date de lancement</b>	10 juin 2014	8 mars 2023	3 novembre 2021	3 novembre 2021	À déterminer par le Conseil d'Administration. La Date de lancement sera disponible auprès de l'Administrateur et sur le site Internet : <a href="http://www.Xtrackers.com">www.Xtrackers.com</a>
<b>Montant minimum d'investissement initial</b>	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions
<b>Montant minimum d'investissement supplémentaire</b>	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions
<b>Montant minimum de rachat</b>	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions	25 000 Actions
<b>Catégorie d'Actions couverte contre le risque de change</b>	Non	Non	Oui	Oui	Oui

## Commissions et charges

	« 1C »	« 2D »	« 1D – GBP Hedged »	« 2C – EUR Hedged »	« 3C – CHF Hedged »
<b>Commission de Société de Gestion</b>	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,20 % par an	Jusqu'à 0,20 % par an	Jusqu'à 0,20 % par an
<b>Commission de plate-forme</b>	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,10 % par an	Jusqu'à 0,10 % par an
<b>Commission globale</b>	Jusqu'à 0,20 % par an	Jusqu'à 0,20 % par an	Jusqu'à 0,30 % par an	Jusqu'à 0,30 % par an	Jusqu'à 0,30 % par an
<b>Frais de transaction du marché primaire</b>	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables
<b>Frais de transaction</b>	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables	Applicables

	« 1C »	« 2D »	« 1D – GBP Hedged »	« 2C – EUR Hedged »	« 3C – CHF Hedged »
Degré anticipé d'Écart de suivi (Tracking Error) <sup>2</sup>	Jusqu'à 1 % par an				

La présente section, intitulée « Commissions et charges », doit être lue conjointement à celle intitulée « Commissions et charges » dans le Prospectus.

<sup>2</sup> Le degré anticipé d'écart de suivi (Tracking Error) indiqué représente l'Écart de suivi (Tracking Error) des Catégories d'Actions non couvertes par rapport à l'Indice de Référence du Compartiment (qui est également non couvert).



---

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTIF SOUS-JACENT

---

La présente section dresse un bref aperçu de l'Indice de Référence. Elle résume les caractéristiques principales de l'Indice de Référence et n'en constitue pas une description exhaustive. En cas de divergence entre le résumé de l'Indice de Référence dans la présente section et la description complète de celui-ci, la description complète prévaudra. Les informations concernant l'Indice de Référence sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessous à la section « Informations complémentaires ». Ces informations peuvent varier en tant que de besoin et les modifications seront décrites sur ledit site Internet.

### Description Générale de l'Indice de Référence

L'Indice de Référence est administré par S&P Dow Jones Indices LLC. L'Indice de Référence est un indice à pondération égale qui mesure la performance des sociétés de l'indice S&P 500 (lequel est un indice pondéré selon la capitalisation boursière composé de 500 actions ordinaires de grande capitalisation de sociétés anonymes échangées couramment sur le NYSE Euronext et le NASDAQ OMX) avec pondération égale. Chaque société de l'Indice de Référence a une pondération fixe de 0,20 %.

L'Indice de Référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net calcule la performance des composants de l'indice en considérant que tous les dividendes et distributions sont réinvestis après déduction de toutes les taxes applicables. L'Indice de Référence est calculé en temps réel en dollars américains.

L'Indice de Référence est rééquilibré chaque trimestre de manière à coïncider avec l'ajustement trimestriel des actions de l'indice S&P 500 et peut être également rééquilibré à d'autres moments afin de refléter les activités des sociétés telles que les fusions et les acquisitions.

L'Indice de Référence a été lancé le 29 décembre 1989 à un niveau de 353,4.

### Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Indice de Référence, sa composition, son calcul, les règles relatives à son réexamen et son rééquilibrage périodiques ainsi que sur la méthodologie générale à l'origine des indices S&P à l'adresse <http://us.spindices.com/>.

S&P Dow Jones Indices LLC a reçu une autorisation en tant qu'Administrateur de l'Indice de Référence pour l'Indice et est inscrite au registre des Agents administratifs et des indices de référence tenu par l'AEMF conformément aux Régulations de l'Indice de Référence.

## IMPORTANT

L'indice « S&P 500 Equal Weight Index » est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI ») et fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). Ces marques font l'objet d'une licence d'utilisation accordée à SPDJI et d'une sous-licence à certaines fins accordée à Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF n'est ni promu, ni soutenu, ni vendu, ni sponsorisé par SPDJI, Dow Jones, S&P, ou par l'une de leurs sociétés affiliées respectives (collectivement, « S&P Dow Jones Indices »). S&P Dow Jones Indices n'émet aucune garantie ou déclaration, expresse ou implicite, aux détenteurs de Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF ou à tout autre membre du public quant au caractère recommandable d'un investissement dans des titres en général, ou dans le Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF en particulier, ni concernant l'aptitude de l'indice S&P 500 Equal Weight Index à refléter la performance générale du marché. Les performances passées d'un indice ne sont ni une indication ni une garantie de résultats futurs. La seule relation entre S&P Dow Jones Indices et Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF en ce qui concerne l'indice S&P 500 Equal Weight Index porte sur l'octroi de licence de l'Indice et sur certaines marques commerciales, marques de service et/ou noms commerciaux de S&P Dow Jones Indices et/ou de ses concédants. L'indice S&P 500 Equal Weight Index est défini, composé et calculé par S&P Dow Jones Indices sans tenir compte de Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF. S&P Dow Jones Indices n'a aucune obligation de prendre en compte les besoins de Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF ou des détenteurs de Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF lors de la définition, de la composition ou du calcul de l'indice S&P 500 Equal Weight Index. S&P Dow Jones Indices n'est pas responsable de la définition des prix, de la valeur de Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF, de la date de l'émission ou de la vente de Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF, ni de la définition ou du calcul de l'équation par laquelle Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF doit être converti en numéraire, restitué ou racheté, selon le cas, et n'y a pas participé. S&P Dow Jones Indices décline toute obligation ou responsabilité eu égard à l'administration, la commercialisation ou la négociation de Xtrackers S&P 500 Equal Weight UCITS ETF. Rien ne permet d'assurer que les produits de l'investissement basés sur l'indice S&P 500 Equal Weight Index reflèteront précisément la performance de l'indice ou apporteront des retours sur investissement positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est ni un conseiller en placement ni un conseiller fiscal. Un conseiller fiscal doit être consulté pour évaluer l'impact de tout titre exonéré d'impôt sur les portefeuilles et les conséquences fiscales de toute décision d'investissement particulière. L'inclusion d'un titre dans un indice ne constitue pas une recommandation de S&P Dow Jones Indices d'acheter, vendre ou détenir ledit titre, ni ne constitue un conseil en placement.

S&P DOW JONES INDICES NE GARANTIT PAS LE CARACTÈRE APPROPRIÉ, PRÉCIS, OPPORTUN ET/OU EXHAUSTIF DE L'INDICE S&P 500 EQUAL WEIGHT INDEX OU DE TOUTE DONNÉE CONNEXE, NI DE TOUTE COMMUNICATION Y RELATIVE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER DE NATURE ORALE OU ÉCRITE (Y COMPRIS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE). S&P DOW JONES INDICES NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUT ERREUR, OMISSION OU RETARD EN LIEN AVEC LES ÉLÉMENTS SUSVISÉS. S&P DOW JONES N'ÉMET AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE QUANT AU CARACTÈRE COMMERCIALISABLE OU À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER DES RÉSULTATS OBTENUS PAR XTRACKERS S&P 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF, LES DÉTENTEURS DE XTRACKERS S&P 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF, OU TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE, EU ÉGARD À L'UTILISATION DE L'INDICE S&P 500 EQUAL WEIGHT INDEX OU DE TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS AUCUNE CIRCONSTANCE, S&P DOW JONES INDICES NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUT PRÉJUDICE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, CONSÉQUENT, DOMMAGE PUNITIF OU AUTRE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER LE MANQUE À GAGNER, QU'IL AIT OU NON EU CONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ D'UN TEL PRÉJUDICE OU DOMMAGE NOTAMMENT EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU DÉLICTELLE, DE RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU AUTREMENT. IL N'EXISTE AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE EN VERTU D'UN QUELCONQUE ACCORD, CONTRAT OU ARRANGEMENT ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET XTRACKERS S&P 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF, AUTRES QUE LES CONCÉDANTS DE S&P DOW JONES INDICES.